



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 juin 2013  
Français  
Original : anglais

**Soixante-septième session**  
Point 33 de l'ordre du jour  
**Prévention des conflits armés**

## **Application de la résolution 67/262 de l'Assemblée générale sur la situation en République arabe syrienne**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 67/262 du 15 mai 2013, dans laquelle l'Assemblée générale m'a prié de lui rendre compte sous 30 jours de l'application de ladite résolution. Il dresse un bilan de l'évolution de la situation sur le plan politique et humanitaire et sur celui de la sécurité et des droits de l'homme pour la période allant du 15 mai au 14 juin 2013.

2. Dans l'ensemble, la situation en République arabe syrienne a continué de se dégrader au cours de la période considérée. Les violents affrontements entre les forces armées du Gouvernement soutenues par des milices progouvernementales, et l'opposition armée se sont poursuivis. Le risque de voir le conflit déstabiliser l'ensemble de la région est de plus en plus réel. La présence de combattants du Hezbollah sur le territoire même de la République arabe syrienne, qui a été reconnue par le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, au mépris de la politique du Gouvernement libanais consistant à se dissocier de ce conflit, a donné un nouvel élan aux opérations militaires du Gouvernement syrien et provoqué une dangereuse flambée de tensions interconfessionnelles et politiques au Liban. Un certain nombre d'incidents de sécurité aux frontières ont également été signalés. La situation humanitaire en République arabe syrienne s'est encore détériorée. Les civils continuent de fuir vers les pays voisins ou d'autres pays de la région. La Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a continué de recenser les violations du droit international des droits de l'homme et les violations graves du droit international humanitaire sur la base d'informations recueillies à l'extérieur du pays, étant donné qu'au moment de la rédaction du présent rapport, le Gouvernement syrien n'avait toujours pas autorisé la Commission à pénétrer sur son territoire.

3. En réponse aux demandes des Gouvernements syrien, français et britannique, reçues le 21 mars 2013, j'ai mis en place la mission des Nations Unies chargée



d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne (voir S/2013/184). Durant la période considérée, de nombreux autres cas présumés d'emploi d'armes chimiques m'ont été signalés par des États Membres et la mission d'enquête a poursuivi l'étude des renseignements pertinents fournis par des États Membres, tout en se tenant prête à se déployer en République arabe syrienne dans les 48 à 72 heures suivant l'autorisation du Gouvernement.

4. La communauté internationale a poursuivi son action diplomatique en vue d'aider les parties au conflit syrien à trouver une solution politique. Durant la période considérée, la priorité a été accordée aux préparatifs de la conférence de Genève sur la République arabe syrienne, qui vise à permettre aux parties de s'accorder sur les moyens de mettre en œuvre intégralement le communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (voir A/66/865-S/2012/522, annexe) daté du 30 juin 2012, tandis que d'autres initiatives continuaient d'être menées en parallèle.

## **II. État de l'application de la résolution 67/262 de l'Assemblée générale**

5. Je reste convaincu que seule une solution politique pourra mettre un terme à l'escalade du conflit et aux souffrances incessantes du peuple en République arabe syrienne. Au cours de la période considérée, j'ai, avec l'appui d'États Membres et d'organisations régionales, mis à profit l'ouverture diplomatique pratiquée par l'accord auquel sont parvenus le 7 mai, à Moscou, le Ministre russe des affaires étrangères, Sergei Lavrov, et le Secrétaire d'État américain, John Kerry. Le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, Lakhdar Brahimi, et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, ont continué de réfléchir aux moyens d'assurer le succès de la conférence de Genève sur la République arabe syrienne, tandis que la Fédération de Russie et les États-Unis, ainsi que d'autres membres de la communauté internationale, ont commencé à engager un dialogue avec les parties syriennes dans le cadre de cette initiative. Le 5 juin, M. Brahimi a présidé une réunion trilatérale à Genève, organisée à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour faire se rencontrer de hauts responsables de la Fédération de Russie, des États-Unis et de l'Organisation sous la houlette du Représentant spécial conjoint, afin de se concerter sur les modalités de la conférence. M. Brahimi prévoit de tenir une autre réunion trilatérale fin juin en vue de poursuivre les discussions.

6. Je souhaite convoquer la conférence de Genève sur la République arabe syrienne dès que possible. Cette conférence permettra aux deux parties syriennes, le Gouvernement et l'opposition, d'entamer des négociations. Avec le soutien de la communauté internationale, les parties se mettront d'accord sur les moyens de donner pleinement effet au communiqué final du 30 juin 2012, notamment les principes et lignes directrices pour une transition conduite par les Syriens, qui y sont définis.

7. Durant la période considérée, des initiatives régionales ont également vu le jour. La Ligue des États arabes a réuni son comité permanent sur la République arabe syrienne, le 23 mai, et tenu une réunion ministérielle sur la situation en République arabe syrienne, le 5 juin. Le 22 mai, la Jordanie a accueilli une réunion au cours de laquelle les ministres de 11 pays (Allemagne, Arabie saoudite, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis, France, Italie, Jordanie, Qatar, Royaume-Uni et

Turquie) ont examiné les efforts à mettre en œuvre pour soutenir l'opposition et mettre fin au conflit. Le 29 mai, la République islamique d'Iran a organisé une conférence internationale consacrée au règlement politique du conflit syrien et à l'instabilité dans la région.

8. De son côté, le Gouvernement syrien a continué de promouvoir son propre programme politique, tel qu'il avait été annoncé par le Président Bashar Al-Assad en janvier 2013. Il a, pour ce faire, formé des comités ministériels et provinciaux en vue de préparer une conférence de dialogue national avec des groupes politiques et des groupes de la société civile autorisés par le Gouvernement. Malgré la tenue de plusieurs réunions, la plupart des groupes d'opposition politiques ou armés, qu'ils soient basés en République arabe syrienne ou en dehors du pays, continuaient de désapprouver cette méthode et refusaient toujours d'engager un dialogue avec le Gouvernement.

9. Les tentatives menées depuis l'intérieur de la République arabe syrienne pour unifier les groupes politiques ont échoué en raison de l'absence d'un soutien suffisamment large, des querelles de chef et des manigances orchestrées pour occuper un rôle plus influent durant la phase de transition. En outre, l'impossibilité pour les groupes et partis politiques de se réunir librement et de mener des activités politiques sans craindre de se faire emprisonner a continué de représenter un obstacle majeur à leur unité. À l'exception de certains partis politiques kurdes, l'opposition politique intérieure n'a qu'une faible influence sur les groupes d'opposition armés.

10. La Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes a continué de s'employer à accroître le nombre de ses membres afin d'être plus représentative de la société syrienne. Elle a ainsi organisé une série de réunions à Istanbul, du 23 au 30 mai, qui lui ont permis de passer de 63 à 114 membres, au nombre desquels des représentants d'organisations locales syriennes et de l'Armée syrienne libre. D'autres leaders de l'opposition syrienne se sont réunis à Madrid le 20 mai.

11. Alors que divers groupes politiques syriens s'efforçaient de s'organiser, les forces armées du Gouvernement, soutenues par des milices progouvernementales et des milices et groupes d'opposition armés, continuaient de s'affronter violemment dans tout le pays. Bien que l'Organisation des Nations Unies ne dispose pas d'informations de première main, il semblerait, d'après diverses sources, y compris des déclarations officielles du Gouvernement, que les parties au conflit restent engagées sur la voie d'une solution militaire.

12. Les forces du Gouvernement et les milices progouvernementales ont, dans l'espoir de reprendre des zones contrôlées par l'opposition et d'arrêter l'avancée des groupes d'opposition armés, lancé des offensives dans plusieurs régions du pays, notamment à Qousseir (province de Homs), qui est retombée aux mains du Gouvernement, le 5 juin, après plusieurs semaines de combats acharnés. Certains renseignements laissent à penser que les forces gouvernementales préparent de nouvelles offensives autour de Homs, d'Hama et d'Alep, pour tirer parti de leurs avancées récentes. Damas est restée sous le contrôle quasi exclusif du Gouvernement, malgré la poursuite des heurts dans l'est et le sud de la ville. L'opposition armée contrôlait toujours de vastes zones rurales dans l'est et dans le nord du pays, y compris de larges territoires dans les provinces d'Hama et d'Edleb, ainsi que la plus grande partie de la province de Raqqah où opèrent le Front el-

Nosra et d'autres groupes extrémistes. Par ailleurs, on a signalé une multiplication des actes criminels commis par des groupes armés à Deir ez-Zor et dans d'autres zones frontalières de l'est du pays.

13. Les forces du Gouvernement ont eu recours à leurs moyens aériens et à leur artillerie, ainsi qu'à l'aide de milices progouvernementales, notamment d'unités paramilitaires récemment créées, telles que les Forces de défense nationale et les Lionnes de la défense nationale. D'après des sources d'informations crédibles, les combattants du Hezbollah joueraient un rôle de plus en plus important dans les affrontements en République arabe syrienne, aux côtés des forces du Gouvernement. Lors d'un récent discours public, le Secrétaire général du Hezbollah a révélé que son mouvement participait aux combats en République arabe syrienne, violant ainsi ouvertement la politique officielle du Gouvernement libanais consistant à se dissocier du conflit, alors que le Hezbollah fait partie de ce gouvernement. Dans le rapport qu'elle a présenté au Conseil des droits de l'homme, le 4 juin 2013, la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a qualifié de crimes de guerre et de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire les crimes commis par les forces gouvernementales et les milices et groupes paramilitaires qui lui sont affiliés (voir A/HRC/23/58).

14. Des groupes d'opposition armés ont défendu les zones sous leur contrôle et essayé d'ouvrir de nouveaux fronts dans les provinces d'Alep, de Deraa, de Homs et de Damas. Les informations disponibles laissent à penser que, malgré les tentatives d'unifier les unités militaires à l'échelon local, ces groupes restent fragmentés. Il semblerait également que les groupes extrémistes continuent de gagner du terrain et d'attirer des combattants, y compris venant de l'extérieur de la République arabe syrienne. Dans son rapport (cité au paragraphe précédent), la commission d'enquête a indiqué que des groupes armés hostiles au Gouvernement avaient commis des crimes de guerre.

15. Le 30 mai 2013, le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées a, conformément à la résolution 2083 (2012) du Conseil de sécurité, approuvé les modifications apportées à l'entrée relative au groupe Al-Qaida en Iraq (Al-Qaida in Iraq) pour y inclure le Front al-Nosra.

16. L'événement marquant de la période considérée a été, le 6 juin, la prise du point de passage entre Israël et la République arabe syrienne dans le Golan par des forces d'opposition armées, qui a été rapidement repris par les forces syriennes. Deux soldats de la paix de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) ont été légèrement blessés à cette occasion. La détérioration incessante de l'environnement opérationnel a contraint le Gouvernement autrichien à annoncer le retrait de son contingent militaire. C'est une décision que je regrette et j'ai demandé à tous pays fournisseurs de troupes concernés d'apporter leur concours de manière à ce que le retrait et le remplacement des soldats de la paix autrichiens se fassent en bon ordre.

17. La situation humanitaire en République arabe syrienne continue de se détériorer rapidement. Les organismes des Nations Unies estiment que plus de 6,8 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire au sein du pays, au nombre desquelles 4,2 millions de personnes déplacées (dont plus de 3 millions d'enfants). La situation des réfugiés palestiniens dans le pays reste extrêmement

préoccupante. Plus de 60 000 ont trouvé refuge dans des pays voisins : 56 500 au Liban et 6 700 en Jordanie. On estime à près de 1,6 million le nombre de réfugiés qui ont fui la Syrie pour des pays voisins. L'urgence se fait sentir dans tous les secteurs de l'aide humanitaire.

18. L'effondrement de l'infrastructure médicale associée à la peur et à l'insécurité, le manque de personnel et la pénurie de médicaments, de matériel et de professionnels de santé ont profondément entravé la fourniture de soins de santé primaires et secondaires. Les établissements de soins et les pharmacies locales ont de plus en plus de mal à obtenir les médicaments dont les patients atteints de maladies chroniques ont besoin. D'après le Ministère de la santé, 57 % des hôpitaux publics étaient concernés, sachant que 37 % d'entre eux étaient hors service et que 20 % étaient partiellement endommagés. L'impossibilité d'accéder physiquement aux établissements de soins posait particulièrement problème dans les zones où régnait une insécurité généralisée. Au vu de l'escalade de la violence, le Comité international de la Croix-Rouge a lancé une alerte, en mars 2013, pour avertir que des dizaines de Syriens mouraient chaque jour car ils n'avaient pas accès aux soins de santé et que les fournitures médicales essentielles manquaient. Cette alerte est restée en vigueur pendant toute la durée de la période considérée.

19. Afin de répondre aux besoins humanitaires, l'ONU et ses partenaires ont considérablement renforcé leur action au cours des derniers mois, y compris en resserrant leurs partenariats et en créant des centres humanitaires à Homs et Tartous. Des organismes ont continué de travailler en étroite partenariat avec le Croissant-Rouge arabe syrien et les organisations non gouvernementales locales. Le Programme alimentaire mondial a renforcé sa capacité à atteindre les personnes dans le besoin, de façon à passer de 2,5 à 3 millions de personnes par mois d'ici juillet. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que d'autres organisations humanitaires, ont continué de faire leur possible pour venir en aide à tous ceux qui en avaient besoin. À la fin de la période considérée, plus de 2,9 millions de personnes avaient reçu des médicaments essentiels, quelques 3 millions d'enfants avaient été vaccinés, 360 000 femmes avaient reçu des trousseaux de santé procréative et près de 70 000 femmes avaient bénéficié de soins obstétricaux d'urgence. De plus, plus de 9,3 millions de personnes ont obtenu l'accès à des sources d'eau potable. Près de 1 million de personnes – en grande majorité des déplacés internes – ont reçu des articles non alimentaires de base. Près de 100 000 enfants ont bénéficié d'une aide psychosociale et de loisirs, tandis que 260 000 enfants ont pu participer à des clubs scolaires dans tout le pays.

20. Une assistance humanitaire a été apportée aux populations touchées dans la totalité des 14 gouvernorats, y compris dans certaines zones contrôlées par l'opposition. En effet, une part non négligeable des personnes ayant bénéficié d'une aide du Programme alimentaire mondial se trouvaient dans ces zones; sur les 9,3 millions de personnes ayant reçu une aide en matière d'accès à l'eau potable, 3,25 millions ont été atteints en traversant les lignes de conflit. Entre le début de l'année 2013 et la fin de la période examinée, 15 convois humanitaires interorganisations ont été organisés, permettant ainsi aux organismes de secours de procurer des vivres, des articles non alimentaires essentiels et des produits médicaux, dont des vaccins, à 1 175 000 personnes vivant dans des régions difficiles

d'accès, généralement des territoires contrôlés par l'opposition ou des zones de combat.

21. Les difficultés d'accès ont continué d'entraver les opérations humanitaires. Plus particulièrement, l'insécurité croissante, les tracasseries administratives incessantes et un manque chronique de moyens ont sapé les efforts entrepris pour intensifier les opérations humanitaires et apporter de l'aide à toutes les populations dans le besoin. À titre d'exemple, le Gouvernement syrien a refusé pratiquement tout l'accès à la ville de Qousseir et aux villages environnants, ce à quoi le Conseil de sécurité a réagi, le 7 juin, en publiant une déclaration dans laquelle il demandait que, conformément aux principes directeurs des Nations Unies relatifs à l'assistance humanitaire, les acteurs humanitaires compétents, y compris les organismes des Nations Unies, bénéficient d'un accès immédiat, sûr et sans entrave pour leur permettre d'atteindre les populations civiles ayant besoin d'une assistance de toute urgence, en particulier sur le plan médical. Les opérations se déroulaient souvent dans un climat de combats, de bombardements aériens, d'enlèvements, de braquages de véhicules et d'autres types de dangers. Les discussions menées avec le Gouvernement syrien au sujet des opérations transfrontières n'ont abouti à aucun accord durant la période considérée.

22. Le 7 juin, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont adopté une version révisée du plan d'intervention humanitaire (1,4 milliard de dollars) ainsi qu'un plan d'assistance aux réfugiés (plus de 2,9 milliards de dollars) pour la République arabe syrienne afin de venir en aide à 6,8 millions de personnes dans le pays et à 3,5 millions de réfugiés dans les pays voisins jusqu'à la fin de l'année 2013. Ces plans visent, à eux deux, à collecter près de 4,4 milliards de dollars et constituent ainsi l'appel humanitaire le plus ambitieux de l'histoire. Au 6 juin, les contributions des donateurs dépassaient à peine 1,2 milliard de dollars, soit un manque à financer de près de 3,2 milliards de dollars. En outre, les Gouvernements jordanien et libanais ont tous deux lancé des appels à la communauté internationale afin de, respectivement, lever des fonds à hauteur de 380 millions de dollars et 450 millions de dollars.

23. Au cours de la période considérée, des violations flagrantes des droits de l'homme ont continué d'être commises. Alors que le degré de brutalité du conflit en République arabe syrienne atteignait de nouveaux sommets, une équipe de surveillance du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a été dépêchée dans la région, en mars 2013, poursuivant, depuis les pays voisins, son travail de surveillance de la situation des droits de l'homme dans le pays. Le 13 juin, la Haute-Commissaire a publié une analyse actualisée indiquant que 92 901 individus avaient été tués en République arabe syrienne entre le 1<sup>er</sup> mars 2011 et le 30 avril 2013. Cette analyse a également montré que le nombre moyen de personnes tuées depuis le début du conflit avait fortement augmenté, passant d'environ 1 000 individus par mois durant l'été 2011 à plus de 5 000 par mois depuis juillet 2012.

24. Dans le rapport qu'elle a présenté le 4 juin au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/23/58), la commission d'enquête internationale indépendante a indiqué que des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des violations graves des droits de l'homme continuaient d'être commis à un rythme soutenu. La commission a prié l'Assemblée générale de soutenir son travail en lui demandant de faire régulièrement le point sur la situation et de tenir compte de ses recommandations.

Elle a également demandé au Conseil des droits de l'homme de transmettre son rapport au Conseil de sécurité, par mon intermédiaire, de façon à ce qu'il soit régulièrement tenu informé de l'évolution de la situation. Elle a également appelé de nouveau toutes les parties à permettre un accès sans entrave au territoire de la République arabe syrienne et demandé au Conseil de sécurité de s'engager à faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes, y compris devant les instances de la justice internationale. Par ailleurs, la commission a continué d'enquêter sur plus d'une douzaine de massacres épouvantables perpétrés aussi bien par les forces hostiles que celles favorables au Gouvernement.

25. À la suite de la déclaration à la presse du 10 mai, dans laquelle la Haut-Commissaire aux droits de l'homme s'inquiétait pour la sécurité des populations civiles face à l'accumulation de forces militaires à proximité de Qousseir, et au sein même de la ville, le Conseil des droits de l'homme a convoqué d'urgence un débat, qui s'est tenu le 29 mai 2013, sur la dégradation de la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne et les récents massacres qui ont eu lieu dans la ville. Dans ses observations liminaires, la Haut-Commissaire a de nouveau exhorté le Conseil de sécurité à saisir la Cour pénale internationale de la situation en République arabe syrienne. Dans la résolution qu'il a adoptée le jour même, le Conseil des droits de l'homme a prié la commission d'enquête d'enquêter sur les événements de Qousseir et de lui présenter ses conclusions à sa vingt-quatrième session. Il a également demandé aux autorités syriennes de permettre aux organismes des Nations Unies et aux organismes humanitaires d'accéder en toute liberté et sans entrave à toutes les populations civiles touchées par la violence, en particulier à Qousseir, de la manière la plus efficace qui soit, y compris en autorisant de toute urgence les opérations humanitaires transfrontières.

26. Le sort des femmes et des filles reste particulièrement dramatique. Des violences sexuelles et sexistes continuent d'être commises à vaste échelle. Les violences sexuelles faisaient partie des principales raisons pour lesquelles les femmes et les filles fuient leur domicile. La commission d'enquête a indiqué que les violences sexuelles constituent une caractéristique persistante du conflit syrien. Des viols et d'autres actes inhumains ont été commis par les forces du Gouvernement et les milices qui leur sont affiliées, ainsi que par des groupes d'opposition armés. D'après certaines personnes interrogées par la commission, les femmes étaient mises à part durant les perquisitions domiciliaires menées par des groupes armés hostiles au Gouvernement, ce qui sous-entendrait que des violences sexuelles aient pu avoir lieu. Dans les camps de réfugiés, les femmes étaient confrontées à des violences sexistes, comme les mariages précoces et la violence conjugale. Dans le rapport sur la violence sexuelle liée aux conflits que j'ai présenté à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité le 14 mars 2013 (A/67/792-S/2013/149), j'ai recensé les tendances suivantes en matière de crimes de violence sexuelle dans le cadre du conflit syrien : la perpétration de violences sexuelles lors de perquisitions domiciliaires et aux points de contrôle; la perpétration de viols et de tortures durant la détention, qui vise en particulier les hommes et les garçons; la traite de jeunes femmes et de filles; et le mariage forcé de jeunes Syriennes se trouvant hors du pays. Ces crimes ont été commis aussi bien par des forces gouvernementales que par des groupes de l'opposition.

27. Comme la commission d'enquête l'a confirmé, la population civile, notamment les enfants, continue d'être la victime de bombardements aveugles et d'autres attaques. Les sièges orchestrés par les forces gouvernementales ont

provoqué des crises sanitaires et alimentaires, qui touchent de façon disproportionnée les enfants de moins de cinq ans. À la date du présent rapport, des centaines d'enfants avaient été mutilés en raison de l'emploi d'armes lourdes. Des écoles étaient occupées par des forces armées et les enfants continuaient d'être arrêtés au motif qu'on les soupçonnait d'être associés à l'opposition; beaucoup ont été torturés. Ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé a constaté que des groupes d'opposition armés recrutaient et utilisaient des enfants dans leurs forces, et que les stratégies de terreur employées par certains groupes faisaient des morts et des blessés parmi les enfants et d'autres civils. Les enfants qui ont été torturés, y compris sur le plan sexuel, doivent pouvoir bénéficier de soins spécialisés. Ma Représentante spéciale se rendra prochainement dans la région pour évaluer la situation et plaider en faveur du renforcement de l'aide offerte aux nombreux enfants qui continuent de ne pas pouvoir bénéficier de soins adéquats en matière d'alimentation, de santé et de réadaptation, qu'ils se trouvent en Syrie ou ailleurs.

28. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays travaille actuellement à un rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale d'ici le 13 août 2013. Il bénéficie, à ce titre, de la contribution d'autres organismes des Nations Unies.

29. La mission des Nations Unies chargée d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne n'a toujours pas été en mesure de se rendre sur le territoire syrien pour y mener ses activités d'établissement des faits car le Gouvernement ne lui en a pas donné l'autorisation. Par conséquent, j'ai décidé de la placer en préparation opérationnelle réduite et je l'ai chargée de traiter les demandes reçues jusqu'à présent et toute autre allégation d'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. Elle continuera à suivre l'évolution de la situation et à recueillir des informations. Le Chef de la mission, Åke Sellström, s'est rendu dans certaines capitales et examine actuellement des moyens de mener les activités d'établissement des faits depuis l'extérieur du pays, y compris depuis les États voisins. D'autres allégations d'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne ont été portées à mon attention durant la période considérée.

30. Les départements de l'Organisation et les fonds, programmes et organismes des Nations Unies ont, dans le cadre d'une équipe spéciale interinstitutions, poursuivi l'élaboration de plans d'urgence de façon à ce que le système des Nations Unies soit convenablement préparé et dispose des plans et des capacités nécessaires pour répondre rapidement et efficacement aux éventuelles demandes. Plusieurs options et scénarios, avec les besoins correspondants, ont été examinés dans l'éventualité où les Nations Unies seraient amenées à accompagner la transition politique. Cette planification vise aussi à permettre une action en amont, même si des évaluations des besoins plus détaillées sont actuellement menées sous la conduite des Syriens. Tout est fait pour garantir la complémentarité avec l'activité des organisations humanitaires. Ces travaux comprennent également des activités de communication et de liaison avec d'autres partenaires multilatéraux, ainsi qu'avec des organisations régionales et internationales.

31. La crise syrienne a eu un effet de plus en plus déstabilisateur sur les pays voisins durant la période considérée. L'afflux massif de réfugiés continue de poser des problèmes sans précédent, tant pour le Liban que pour la Jordanie, qui étaient respectivement le premier et le deuxième pays accueillant le plus grand nombre de

réfugiés syriens au moment où le présent rapport a été rédigé : plus de 530 000 réfugiés ont été enregistrés ou bénéficié d'une aide au Liban et 179 000 en Jordanie. La capacité d'accueil de ces deux États a été mise à rude épreuve. Les menaces pesant sur la sécurité du Liban se sont intensifiées au cours du mois écoulé, d'autant plus que le Hezbollah a ouvertement reconnu être impliqué militairement en République arabe syrienne et que d'autres éléments libanais ont fourni un appui à l'opposition armée, sapant de ce fait la politique du Liban consistant à se dissocier du conflit et menaçant la stabilité du pays. Le Liban continue d'être le théâtre d'affrontements armés entre les groupes favorables au Gouvernement syrien et ceux favorables à l'opposition, sur fond de frappes isolées par les forces syriennes sur le territoire même du pays. Les combats en République arabe syrienne ont avivé les tensions politiques au Liban et des affrontements entre factions libanaises ont fait de nombreuses victimes dans la population, y compris à Tripoli, dans la vallée de la Bekaa et à Beyrouth. La situation aux frontières avec la Turquie, l'Iraq et la Jordanie reste tendue, poussant ces pays à renforcer leurs mesures de sécurité pour atténuer les répercussions du conflit syrien. Le Gouvernement iraquien a, lui aussi, pris des mesures pour renforcer la protection de sa frontière avec la République arabe syrienne.

32. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies présent en République arabe syrienne a continué d'être sérieusement menacée. La majorité du personnel a été évacuée de Homs, le 8 juin, en raison de la détérioration des conditions de sécurité liée aux combats se déroulant à Qousseir. Dix-huit membres du personnel recrutés sur place ont été traités pour des problèmes respiratoires à Damas, le 26 mai 2013, à la suite de l'utilisation de ce qui semblerait être un agent de lutte anti-émeute. Quatorze membres du personnel (3 recrutés au niveau national et 11 de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) sont restés aux mains des forces de sécurité sans avoir pu bénéficier d'une aide juridique, tandis que cinq autres étaient portés disparus. La dégradation des conditions de sécurité a conduit à une hausse de la criminalité, exposant le personnel au risque de se faire enlever et, en effet, un certain nombre d'enlèvements ont eu lieu sans que les personnes aient encore été relâchées. Des problèmes tels que l'interception de missions des Nations Unies et l'enlèvement de leur personnel ou des tirs d'armes de petit calibre en direction de véhicules des Nations Unies font partie des incidents qui entravent l'accès des secours humanitaires aux populations. Les échauffourées qui ont eu lieu près des principaux axes routiers ont fait courir le risque au personnel des Nations Unies de se retrouver pris au piège par les combats sans disposer d'une voie d'évacuation sécurisée. À Damas, les tirs aveugles de mortiers et de roquettes ont mis gravement en danger le personnel des Nations Unies, même dans les zones contrôlées par les forces du Gouvernement. Les efforts déployés pour trouver des locaux communs des Nations Unies à Damas, qui puissent servir sur le long terme et qui soient plus sécurisés, n'ont rien donné, alors même qu'un certain nombre d'explosions d'engins explosifs improvisés au sein de la ville ont mis au jour la vulnérabilité des locaux actuels des Nations Unies.

### III. Conclusions

33. Je reste profondément préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire et l'escalade du conflit armé en République arabe syrienne. J'appelle

toutes les parties à faciliter l'accès, en toute sécurité, sans entrave et par les moyens les plus efficaces, des organisations humanitaires aux personnes dans le besoin, où qu'elles se trouvent. J'exhorte de nouveau la communauté internationale à unir ses forces pour arrêter cette tragédie, qui s'aggrave chaque jour.

34. Durant la période considérée, le peuple syrien a été le témoin d'une nouvelle tragédie comparable à tant d'autres qui se sont produites au cours des deux dernières années. Cette fois-ci, c'est la prise de Qousseir, dans la province de Homs, par les forces gouvernementales qui a fait des morts et des blessés, et provoqué des destructions. Je demande, une fois de plus, aux parties belligérantes d'assurer la protection des civils et de respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire.

35. Le Hezbollah, milice libanaise, a ouvertement et notoirement combattu à Qousseir aux côtés des forces du Gouvernement syrien. Le rôle de plus en plus important qu'il joue dans les combats pour le compte du Gouvernement font également craindre que le conflit syrien ne se répercute sur l'ensemble de la région, sachant qu'il a déjà provoqué une montée dangereuse des tensions au sein même du Liban. Le 26 mai, j'ai exprimé la profonde préoccupation que m'inspirait la participation du Hezbollah aux combats, me disant de nouveau opposé à l'envoi d'armes et de combattants à l'une ou l'autre partie à l'intérieur de la République arabe syrienne depuis l'extérieur du pays et demandant à tous les États, organisations et groupes d'arrêter immédiatement d'alimenter la violence dans ce pays et d'user de leur influence pour promouvoir une solution politique à la tragédie. J'ai, de façon répétée, invité les parties et les dirigeants libanais, à respecter scrupuleusement la politique de dissociation contenue dans la Déclaration de Baabda afin que le Liban soit épargné (voir A/66/849-S/2012/477). Les parties et les dirigeants ne peuvent pas, en toute légitimité, dire qu'ils agissent dans le meilleur intérêt du Liban alors que, dans le même temps, ils déploient leurs combattants des deux côtés du conflit syrien. En sapant la politique de dissociation et en marginalisant les dirigeants et les institutions du Gouvernement, ces parties font courir au Liban le risque grave d'être déchiré par des luttes intestines et de subir le contrecoup du conflit syrien. De fait, on voit déjà se multiplier dans le pays les affrontements meurtriers. Je relève que des dispositions importantes des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) du Conseil de sécurité concernant le désarmement de toutes les milices libanaises ou autres n'ont toujours pas été appliquées. Il est capital que le territoire et les frontières du Liban restent sous le contrôle exclusif de l'État pour garantir la stabilité et la sécurité du pays.

36. D'une manière plus générale, la logique de guerre qui s'est enclenchée en République arabe syrienne, non seulement, alimente les tensions internes dans les pays voisins, mais exacerbe aussi les tensions régionales, créant un climat particulièrement explosif. La dégradation de la situation dans le Golan, en particulier les violations incessantes de l'accord de dégagement, compromet gravement la stabilité régionale. Je n'ai cessé d'exprimer mes préoccupations et d'exhorter toutes les parties à respecter les obligations que leur imposent le droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies et à agir d'une manière responsable qui aille dans le sens de l'apaisement. J'appelle de nouveau tous les partenaires régionaux et internationaux à apaiser les tensions, à faire preuve de retenue et à prévenir toute nouvelle flambée de violences.

37. Le conflit en République arabe syrienne, qui en est à sa troisième année, ne fait qu'empirer. Les citoyens ordinaires en sont les premières victimes. Un Syrien sur trois a d'urgence besoin d'une aide humanitaire. Les camps de réfugiés palestiniens du pays ont tout fait pour rester neutres, mais sont désormais complètement pris dans la tourmente du conflit et toute la communauté est en train de se déliter. S'ajoute à cela que les populations palestiniennes n'ont pas les moyens de subsister en dehors des camps et que leurs perspectives de trouver refuge en dehors de la République arabe syrienne sont limitées. Cette situation inacceptable pour tous en République arabe syrienne ne fera qu'empirer si le conflit continue de faire rage. Bien que la famille des Nations Unies et ses partenaires redoublent d'efforts pour surmonter les problèmes de sécurité et d'accès et les obstacles administratifs, les besoins humanitaires continueront d'excéder leurs capacités. Les lacunes de l'intervention humanitaire ne pourront être comblées. Avec l'arrivée de l'été, on s'attend à une multiplication des maladies d'origine hydrique en République arabe syrienne, à moins que les réseaux d'eau ne soient rétablis, le nombre de vaccinations étant déjà bien en-deçà des besoins.

38. J'en appelle de nouveau à la communauté des donateurs pour qu'elle contribue généreusement aux appels humanitaires du 7 juin. Ces fonds sont importants et sauvent des citoyens ordinaires, qui ont nulle part où aller lorsque leurs maisons sont détruites ou confisquées par les parties belligérantes. Je demande aussi qu'une aide généreuse soit accordée aux pays voisins, qui continuent de faire preuve d'une hospitalité remarquable envers la communauté des réfugiés. Je remercie leurs gouvernements et les exhorte à poursuivre leurs efforts généreux et courageux, sachant qu'ils accueillent plus de 1,6 million de réfugiés de la République arabe syrienne, et à garder leurs frontières ouvertes pour tous ceux qui fuient les violences. Je demande aussi aux États Membres d'envisager d'accueillir des réfugiés syriens, en application du principe du partage des charges et en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

39. Le Gouvernement syrien doit également permettre l'accès des organes chargés du respect des droits de l'homme, notamment la commission d'enquête, et des prestataires de services, notamment pour venir en aide aux victimes de violences sexuelles. J'invite toutes les parties au conflit à prendre des engagements précis, assortis de délais, pour prévenir les violences sexuelles, en conformité avec la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité.

40. Je demande une nouvelle fois au Gouvernement syrien d'autoriser la mission des Nations Unies chargée d'enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne à pénétrer sur son territoire. La possibilité que de telles armes soient utilisées me préoccupe profondément, d'autant plus que je viens de recevoir des indications faisant état de cas présumés d'emploi de telles armes. J'insiste sur le fait qu'il incombe au Gouvernement syrien de conserver toutes les armes chimiques et les matières correspondantes en lieu sûr.

41. Je trouve extrêmement inquiétant que les parties belligérantes en République arabe syrienne continuent de manquer à leurs obligations et de ne pas assumer leurs responsabilités en matière de protection des civils. L'utilisation indiscriminée d'armes lourdes dans des zones peuplées et les agglomérations en vue d'atteindre des objectifs militaires est inacceptable. Les arrestations et les détentions arbitraires, les disparitions forcées, les prises d'otages et les enlèvements, ainsi que les attaques dirigées contre du personnel et des établissements médicaux doivent cesser. De plus,

la multiplication des propos incendiaires dans toute la région fait craindre une reprise des attaques. Je souhaite rappeler aux parties au conflit que les yeux de la communauté internationale sont dirigés sur eux et qu'ils devront répondre de toutes les atrocités et de tous les crimes qu'ils commettront. Par ailleurs, l'afflux d'armes destinées aux forces du Gouvernement et aux forces de l'opposition depuis l'étranger doit être endigué car il contribue à prolonger la souffrance des civils.

42. Soutenu par l'ensemble du système des Nations Unies, je continuerai à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour aider les Syriens à surmonter les souffrances causées par l'escalade de la violence et mettre à profit toutes les occasions pour les aider à mettre en place une solution, conduite par eux, qui ne passe pas par l'emploi de la force. Les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale restent le cadre de référence de notre action à l'heure où nous nous rapprochons de la conférence de Genève sur la République arabe syrienne.

43. Je ferais tout ce qui est en mon pouvoir pour, avec l'appui d'une communauté internationale unie, aider les Syriens à s'asseoir à la table des négociations et mettre en place un système politique démocratique où tous pourront jouir des mêmes droits. MM. Brahimi et Feltman préparent activement la prochaine réunion, qui doit se tenir le 25 juin et qui réunira de hauts représentants de la Fédération de Russie et des États-Unis, dont l'objectif est de faire avancer les préparatifs de la conférence de Genève. Toutes nos énergies tendent désormais vers l'organisation de cette conférence et je compte que la Fédération de Russie et les États-Unis, qui sont à l'initiative de cette conférence, ainsi que d'autres membres de la communauté internationale, y compris au sein de la région, feront leur possible pour que les parties au conflit y participent de manière constructive et se mettent rapidement d'accord sur une solution globale et durable qui mettrait fin au conflit et placerait la République arabe syrienne sur la voie d'une transition politique authentique et irréversible.

44. Je demande à tous les partenaires internationaux, régionaux et syriens de participer de bonne foi et de manière constructive au processus. La souffrance inacceptable des populations civiles en République arabe syrienne, qui empire de jour en jour, doit nous rappeler à quel point il est urgent que les acteurs syriens, régionaux et internationaux mettent fin au conflit et, comme indiqué précédemment, empruntent la voie d'une transition authentique et irréversible en vue de faire émerger une Syrie nouvelle qui protège les droits de toute la population et réponde aux aspirations légitimes de tous ses citoyens, qui demandent liberté, dignité et justice. L'heure n'est plus aux gesticulations mais à la détermination et à la clairvoyance, dans l'intérêt de la République arabe syrienne et de la région toute entière.

45. Pour finir, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance aux travailleurs humanitaires en République arabe syrienne, et dans le reste de la région, pour leur dévouement et le travail qu'ils accomplissent dans des circonstances particulièrement difficiles et dangereuses. Je souhaite également remercier M. Brahimi pour les efforts qu'il déploie en vue de ramener la paix en République arabe syrienne.